

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260401-d-2026-16-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Marché de prestations de nettoyage, entretien des locaux et vitres des bâtiments communaux

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée pour le marché de prestations de nettoyage, entretien des locaux et vitres des bâtiments communaux,
Considérant, qu'après analyse des offres reçues, il apparaît que la société SATURNE SERVICES/ GROUPE SATURNE dont le siège est situé 7 à 9, rue Constantin Pecqueur-ZAE des Châtaigniers, 95157 TAVERNY consent les meilleures conditions,

DECIDE

DE SIGNER avec la société SATURNE SERVICES / GROUPE SATURNE dont le siège est situé 7 à 9, rue Constantin Pecqueur-ZAE des Châtaigniers, 95150 Taverny, un marché ayant pour objet les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitres des bâtiments communaux pour un montant de 42 188.00 € H.T, soit 50 625.60 € T.T.C selon la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire.

Le marché prendra effet le 1^{er} avril 2026 pour une durée de 1 an et sera renouvelable automatiquement chaque année sans que la durée totale ne puisse excéder quatre années.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 1^{er} avril 2026.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260401-d-2026-16-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026